



IDEES & DEBATS /

LE MEILLEUR DU CERCLE DES ÉCHOS

La reconversion professionnelle, un droit du XXI^e siècle

Difficile de savoir ce que l'on souhaitera faire demain, d'autant plus que bon nombre de métiers sont encore à inventer. Être outillé pour apprendre à naviguer dans un monde du travail incertain est un nouveau droit à revendiquer, estime Anaïs Georgelin, cofondatrice de somanyWays.

CHANGEMENT « Que nous le voulions ou non, nous ne resterons pas dans la même entreprise toute notre carrière, nous n'exercerons pas le même métier toute notre vie. Il faut donc se préparer au mouvement perpétuel de son cadre professionnel. [...] Et aller vers une autre vie professionnelle ne se décrète pas. Cela se prépare. Cela demande de la clairvoyance, de l'audace, du courage, de l'obstination, du temps. »

NAVIGATION « Après avoir obtenu le droit au versement d'allocations-chômage pendant la période de transition, être outillé pour apprendre à naviguer dans un monde du travail incertain est un nouveau droit à revendiquer, car le monde change plus vite que jamais, et les facteurs de déphasage avec le quotidien professionnel se multiplient. »

COMPÉTENCES « Ceux qui s'apprêtent à arriver sur le marché de l'emploi connaîtront entre 8 et 20 métiers au cours de leur vie. L'exact inverse des carrières linéaires, des quarante ans de boîte jusqu'à la retraite. L'atout majeur dans le monde professionnel de demain sera donc de développer ses propres compétences de réinvention professionnelle. »

EVOLUTIONS « L'agilité professionnelle, la capacité à prendre des virages pour s'adapter aux évolutions structurelles du marché de l'emploi autant qu'à ses aspirations, sont à considérer comme des acquis personnels, des compétences à développer, plus que

comme un déterminisme de classe. »



A lire en intégralité sur Le Cercle :
lesechos.fr/idees-debats/cercle